

Le Conseil Municipal est convoqué le Vendredi 22 Mai 2020 à 18 heures
à la Salle des Fêtes
en raison des mesures sanitaires obligatoires

Ordre du jour :

- **Financement des travaux**
 - **Enfouissement des réseaux et éclairage public**

- **Entretien de la commune**
 - **Discussion**

- **Fêtes et cérémonies**

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf :

Etaient absentes non excusées : Mmes Nathalie GIBAULT, Allison PETIT.

Madame Sophie COGNON est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du 23 décembre 2019 est validé à l'unanimité des membres présents.

Madame Isabelle PETIT fait remarquer qu'elle n'a pas eu dans sa boîte mail le compte rendu précédent bien qu'il ait été transmis en email groupé à l'ensemble des Conseillers Municipaux. Le Maire l'informe qu'il lui sera à nouveau transmis.

Le compte rendu du 23 décembre 2019 est validé à l'unanimité des membres présents.

Financement des travaux enfouissement des réseaux et éclairage public

Le Maire expose que le prêt relais contracté auprès du Crédit Agricole de LILLE engagé pour les travaux d'enfouissement de réseaux et d'éclairage public doit être transformé en prêt consolidé sur 10 ou 15 ans, soit 100 000 € restants.

Etant donné que le coût définitif des travaux était moins élevé qu'initialement prévu, les retombées de subventions et de TVA attendues sont également revues à la baisse.

La TVA sur la partie éclairage public sera reversée en 2021.

Le Maire rappelle que le poste d'investissement sur lequel sont assujettis les crédits de la commune est provisionné pour 20 000,00 € par an. Un prêt sur 15 ans permettrait à la commune de rester sous ce seuil, un prêt sur 10 ans le ferait passer à un peu plus de 21 500,00 €/an.

Il présente à l'assemblée les 2 propositions du Crédit Agricole de LILLE :

1^{ère} proposition :

Montant sollicité : 100 000,00 €

Durée (en années) : 15

Remboursement trimestriel :

Taux d'intérêt 1,43 %

Frais de dossier : 200,00 €

Montant de l'échéance : 1 854,77 €

Cout total du crédit : 11 266,09 €

2^{ème} proposition :

Montant sollicité : 100 000,00 €

Durée (en années) : 10

Remboursement trimestriel :

Taux d'intérêt 1,23 %

Frais de dossier : 200,00 €

Montant de l'échéance : 2 660,74 €

Cout total du crédit : 6 429,52 €

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de consolider le prêt relais N° 0000755470 en prêt à taux fixe pour un montant de 100 000,00 € au taux fixe de 1,43 % dont le remboursement s'effectuera en 15 ans, par périodicités trimestrielles, à échéances constantes.

Les frais de dossier s'élèvent à 200,00 €.

Il autorise le Maire à signer le nouveau contrat de prêt et effectuer les démarches nécessaires pour cette consolidation.

Délibération 2020/0001

Entretien de la commune

Le Maire écoute les remarques des Conseillers Municipaux concernant l'entretien de la commune et les différentes solutions possibles pour la suite à donner à ce poste.

Le contrat de l'employé communal s'arrête le 30 juin 2020, il est à temps partiel (20 heures/semaine) et représente une charge de 7 200,00 €/an à la commune, à cela il faut ajouter le coût d'achat des machines de tonte et d'entretien et les divers accessoires.

L'association BRIF peut prendre en charge ces travaux, le prix n'étant pas connu à ce jour, mais il reste l'ensemble des autres travaux tels que l'entretien des bâtiments communaux, le fleurissement ou le désherbage entre autres.

Le Maire rappelle qu'il a la compétence pour nommer le personnel communal mais souhaite avoir l'avis du Conseil Municipal avant de prendre une décision.

Il est proposé qu'il sera préférable de travailler avec une société extérieure pour les travaux courants mais il restera alors à trouver une solution pour les fleurissements et autres travaux ou pour accompagner les associations (sortir les poubelles, etc...).

Fêtes et cérémonies

En raison des soucis sanitaires et des contraintes dus au dé-confinement, la fête communale a été annulée.

Le Maire et la Présidente de l'Association des Martyrs, Odile HIEZ décideront du protocole de mise en œuvre de la cérémonie des Martyrs qui se déroulera le 14 juin 2020. Le 14 juillet n'est pas mis à l'ordre du jour puisqu'il devrait être discuté par le futur conseil municipal.

Divers

Le Maire informe le Conseil Municipal que les élections municipales, deuxième tour, auront lieu le 28 juin 2020.

PV 22/05/2020